

*Article 21 du Règlement***L'ADMINISTRATION****LES LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊT—
L'ANCIEN MINISTRE, NORMAN CAFIK**

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je veux revenir sur la question des lignes directrices en matière de conflit d'intérêts à l'intention des ministres et des anciens ministres, plus particulièrement les lignes directrices A et B. La question n'est pas réglée parce que ces dispositions ne sont pas claires et que d'autres cas soulèvent de sérieux doutes.

Prenons celui de Norman Cafik. Défait lors des élections de mai 1979, il a démissionné du cabinet le 3 juin 1979. Dès le mois de septembre suivant, les journaux annonçaient qu'il entrait chez Ebc Industries Ltd., de Vancouver et en décembre de la même année, selon le Bureau des Corporations de la Colombie-Britannique, il siégeait au conseil d'administration de cette société. Le président, M. Eppich, et lui-même, en sa qualité de vice-président, se sont adressés au ministère de l'Industrie et du Commerce pour obtenir une subvention. Ils se sont alors réunis avec des hauts fonctionnaires auxquels ils présentèrent des demandes. Il y a peut-être eu apparence de pressions.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce à l'époque, M. Herb Gray, fut mis au courant du dossier. Le 27 avril 1981, à Richmond, en Colombie-Britannique, le ministre annonçait finalement l'octroi d'une subvention de 6.7 millions de dollars. Cette affaire présente beaucoup de similitudes avec l'affaire Gillespie.

Il est sûrement impératif qu'un comité parlementaire examine les lignes directrices et la conduite de certains anciens ministres.

* * *

[Français]

LES TRANSPORTS**LA NOUVELLE POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT DES
CÉRÉALES**

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, le 3 mars j'avais l'occasion de prendre la parole à la Chambre en vertu des dispositions de l'article 21 du Règlement concernant la nouvelle politique de transport des céréales. J'ai dit que le ministre des Transports (M. Pepin) avait répondu favorablement à une demande des gens de la coalition québécoise en vue de rencontrer les autorités fédérales à propos du transport des céréales. Dans sa réponse, le ministre des Transports demandait au groupe toujours présent ou particulièrement intéressé à cette question et qui régulièrement arrangeait des rencontres avec des députés fédéraux concernant cette situation de venir les rencontrer pour discuter de ce problème. Depuis lors, on dit dans les journaux que tous les gens de la coalition, qui sont au nombre de 12, 13, 14 ou 15 ou enfin on ne sait trop combien, mais qui régulièrement dans les assemblées qui ont été tenues étaient absents, veulent également être présents.

Je déplore cette attitude, madame le Président, car je ne peux pas croire que les cinq organismes qui sont mis en cause ne pourraient pas venir rencontrer les ministres concernés par

cette situation. Les agriculteurs du Québec pourraient alors être fort bien représentés par ces organismes-là, et ceux-ci pourraient faire rapport à d'autres groupes qui les accompagnent ou qui ont discuté avec eux de la nouvelle politique des transports. Je trouve tout à fait déplorable que les agriculteurs du Québec soient victimes de cette situation et que l'on ne veuille pas pour une raison ou une autre venir rencontrer le ministre des Transports selon les conditions qu'il pose.

Mme le Président: A l'ordre!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'AGRICULTURE**L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE FAILLITES**

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, je voudrais poser au leader parlementaire du gouvernement une question sur un problème qui a occupé une bonne partie de la période des questions d'hier. Il s'agit bien entendu de la crise économique qui sévit à l'heure actuelle dans le secteur agricole.

Lorsqu'on considère le nombre de faillites en 1982 par rapport à l'année précédente, on constate que dans le secteur agricole elles ont augmenté de près de 60 p. 100. Si l'on tient compte des données récentes publiées aujourd'hui par le ministère de la Consommation et des Corporations, nous constatons, en comparant les mois de janvier et février de cette année à ceux de l'année dernière, que le nombre de faillites a augmenté de nouveau de 14 p. 100. Le leader parlementaire du gouvernement est-il disposé à nous promettre aujourd'hui que des mesures immédiates seront prises pour régler ce problème précis et surmonter la crise qui sévit dans ce domaine dont chacun d'entre nous est au courant?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, la question soulevée par l'honorable député a été effectivement débattue longuement hier, lors de la période des questions orales. Il a sans doute lu le compte rendu officiel des *Débats*, et il s'est rendu compte qu'il existe diverses options qui s'offrent aux partis pour traiter de la question. Je tiens à assurer le député qu'il y a quelques minutes j'ai eu l'occasion d'en discuter avec les leaders parlementaires de son parti et du Nouveau parti démocratique, que je leur ai fait une proposition, et que j'attends la réaction de son leader parlementaire une fois qu'il aura eu l'occasion de soulever la question avec ses collègues dans son caucus. Il est possible qu'il soit en mesure de me répondre plus tard cet après-midi, mais selon ce qu'il m'a dit, il est aussi possible qu'il ne soit en mesure de le faire que demain, après la réunion hebdomadaire du caucus de son parti. Quoi qu'il en soit, je tiens à assurer l'honorable député que je me suis souvent référé hier dans mes réponses à une suggestion qu'il a faite, et que la proposition que j'ai eu l'occasion de faire à son leader parlementaire tient compte des deux possibilités qu'il a soulevées.